

## Autorisations sur le domaine skiable de Vercorin et du Creux du Lavioz

Installations	Ski	Snowboard	Piéton	Descente	Chien	Deltaplane	Parapente	Snowbike	Snowscoot	Luge/bob	Ski de fond	Personne en situation d'handicap (11)			Vélo	Mountaincart	Autre
												Uniski	Dualski	Engin piloté			
TC10 Vercorin-Crêt								6	6	8					3		
TK Crêt	1	2										9	9				Sur demande au chef de département ou chef technique
TK Mt Major	1	2										9	9				
TK Cabanon	1	2										9	9				
TK Chardon	1	2										9	9				
TDS4 Tracui	1	2			4		5		7			9	9				
Tapis Crêt du Midi	1	2										9	9				
Zone Lavioz	1	2										9	9				

1 = Skis : deux skis solidement attachés aux pieds

2 = Snowboard : un pied attaché, l'autre détaché

3 = Seulement en été, avec conditions praticables

4 = Sauf chien d'avalanche en service

5 = Avec engin de glisse au pied. Voile pliée et paquetée, transportée comme bagage à main

6 = Si la place/encombrement le permet

7 = Avec leash, un par siège max, sur la place extérieure

8 = Seulement si la piste de luge est ouverte, entre Sigeroulaz et Vercorin

9 = Seulement pour personnes expérimentées

10 = Avec largeur (boucle autour de l'archet qui s'ouvre si on la lâche)

11 = Personne en situation d'handicap sur les téléportés : max 1 à la fois sur la ligne. Chaque personne en situation d'handicap à ses propres sangles pour faire un point d'attache (évacuation)

12 = Fatbike avant ouverture des pistes et sur réservation

D'une manière générale, le règlement d'exploitation fait foi.

Sous réserve de modifications.

Des exceptions peuvent être admises par un chef technique.